

Commune d'HAUTOT-LE-VATOIS

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 27 novembre 2023

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie le 27 novembre 2023 à 20 H 00 avec comme ordre du jour les points suivants :

- Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 25 septembre 2023
- Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable et d'assainissement du SMEACC
- Adhésion au groupement de commande du Syndicat d'eau et d'assainissement du Caux central pour les travaux sur points d'eau incendie
- Evolution des tarifs de concession dans le cimetière
- Evolution des tarifs de location de la salle polyvalente
- Adoption de la valeur du colis des anciens
- Attribution de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat
- Adhésion à la convention de participation CDG76 prévoyance
- Zones d'accélération des énergies renouvelables
- Questions diverses et informations diverses

L'ensemble des membres du Conseil municipal était présent à l'exception de Mme Delphine CARPENTIER excusée. M. Yves CHAZERAULT est désigné secrétaire de séance.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal donne son accord pour ajouter un point à l'ordre du jour : autorisation budgétaire.

- 1. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 25 septembre 2023.
- Conformément à la réglementation, le Conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau de l'assainissement du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Caux Central (SMEACC). Celui-ci est consultable en mairie ou au SMEACC.

- 3. Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal donne son accord pour renouveler son adhésion au groupement de commandes du SMEACC pour les travaux sur les points d'eau incendie. Pour rappel celle-ci a permis d'implantation en 2022 d'un poteau incendie route des Fermes et les travaux sont en cours pour un réserve incendie chemin de la Côte et une bouche incendie impasse des deux villages.
- 4. Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal décide d'augmenter le prix des concessions dans le cimetière. Ceux-ci augmenteront de 4 %, correspondant au dernier indice de l'augmentation des prix à la consommation publié par l'INSEE, et ceci à compter du 1er janvier 2024.
- 5. Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal décide d'augmenter les tarifs de location de la salle polyvalente. Ceux-ci augmenteront de 4 %, correspondant au dernier indice de l'augmentation des prix à la consommation publié par l'INSEE, et ceci à compter du 1^{er} janvier 2024. Par ailleurs, il est précisé que les associations relevant de la loi de 1901 ayant leur siège social sur la commune d'Hautot-le-Vatois et respectant la charte d'engagement républicain pourront bénéficier de la gratuité pour la location de la salle.
- 6. Le Conseil municipal décide de maintenir pour 2023 la valeur des colis pour les anciens distribués à l'occasion des fêtes de fin d'année soit, 25 € pour une personne seule et 35 € pour un couple. Ceux-ci seront distribués le 21 décembre à la Mairie.
- 7. Il y a plusieurs années, la commune a passé un contrat de prévoyance collective maintien de salaire pour ses agents avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT). Le taux de cotisation 2023 est de 1,74 %. Dans le cadre de l'obligation qui sera faite aux collectivités de souscrire de tels contrats à compter du 1^{er} janvier 2025, le Centre de gestion 76 et la MNT proposent, dès le 1^{er} janvier 2024, un nouveau contrat avec un taux de 1,63 % pour la même couverture. Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires pour l'adhésion à ce nouveau contrat.
- 3. Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la commune a été destinataire d'un courrier du Ministère de la transition énergétique faisant état de sa volonté d'associer les communes dans la définition de zones d'accélération des énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, géothermie, chaleur renouvelable, production et valorisation de biogaz, hydroélectricité). Les communes sont donc invitées à transmettre, avant le 31 décembre, au référent préfectoral les zones qu'elles auront retenues. Après en avoir échangé, le Conseil municipal estime qu'il ne dispose pas de données suffisantes pour se prononcer et engager une concertation avec les habitants. Il souhaite notamment connaître au préalable les résultats de l'étude de programmation énergétique initiée par Yvetot-Normandie. Une restitution de la phase trois de cette étude est programmée le 15 décembre prochain.

9. Monsieur le Maire explique que l'engagement de dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2024 nécessite un accord du Conseil municipal. Ces dépenses sont autorisées dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Le conseil municipal donne son accord.

Informations diverses:

- La cérémonie des vœux se déroulera le 06 janvier 2024 à 15h00 dans la salle polyvalente communale.
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a demandé au Conseil départemental d'organiser une réunion du collège départemental de sécurité routière pour envisager les aménagements qui pourraient être réalisés pour sécuriser la traversée de notre village par la route départementale 5.
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la pose de la réserve incendie chemin de la Côte a été suspendue en raison des conditions météorologiques.
- Monsieur le Maire remercie le Comité des loisirs pour les animations qu'il organise. Celles-ci dynamisent la vie de notre village et contribuent à l'amélioration de son image. Mme SEGUIN, Mme ADE et M. BLONDEL présentent le marché de Noël du 3 décembre avec de nombreux exposants et de multiples animations.

Depuis le dernier compte rendu du Conseil municipal, le site internet de la commune https://www.hautot-le-vatois.fr/ s'est enrichi de plusieurs articles :

- Cérémonie de commémoration du 11 novembre
- Deuxième fête au hareng organisée par le Comité des loisirs

Pour rappel, la commune dispose de l'application **PanneauPocket**. Celle-ci très facile à télécharger sur un smartphone (un guide est disponible sur le site internet de la commune), permet d'être informé en temps réel des évènements survenant dans la commune et des alertes (coupure d'eau, alerte météo, animation, manifestation, etc.).